

COMPTE RENDU
PAR LE
CONSEIL D'ÉTAT
DU
CANTON DE VAUD
SUR
L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1860



TROISIÈME PARTIE.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE

ACADÉMIE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I^{er}.*Personnel au 1^{er} janvier 1860.**§ 1. Corps enseignant.*

Au 1^{er} janvier 1860, le corps enseignant se trouvait composé comme suit :

I. Faculté des lettres et sciences.

Langue et littérature latine : M. Wiener remplaçant M. le professeur Hisely.

Langue et littérature grecque : M. Wiener, professeur ordinaire.

Langue et littérature allemande : M. Nessler, professeur ordinaire.

Littérature française : M. Rambert, professeur ordinaire.

Langue hébraïque : M. Dufournet, professeur ordinaire.

Histoire : M. Duperrex, professeur ordinaire.

Philosophie : M. Raoux, professeur ordinaire.

Mathématiques, 1^{re} chaire : M. Gay, professeur ordinaire.

Mathématiques, 2^e chaire : M. Marguet, professeur extraordinaire.

Chimie : M. Bischoff, professeur ordinaire.

Physique : M. Dufour, professeur ordinaire.

Zoologie : M. Chavannes, professeur ordinaire.

Géologie et minéralogie : M. Renevier, professeur extraordinaire.

II. *Faculté de théologie.*

Théologie exégétique : M. Dufournet, professeur ordinaire.

Théologie systématique et théologie historique : M. Piguët, professeur ordinaire.

Théologie pratique : M. Vuilleumier, professeur ordinaire.

III. *Faculté de droit.*

Histoire du droit et philosophie du droit : M. Hornung, professeur ordinaire.

Droit pénal et procédure pénale : M. Guisan, professeur extraordinaire.

Droit civil : M. Secretan, professeur extraordinaire.

§ 2. *Elèves.*

Les étudiants et les externes immatriculés présentaient au 1^{er} janvier 1860 l'effectif suivant :

I. *Faculté des lettres et sciences.*

A. Section des lettres

Etudiants vaudois	30
Etudiants suisses non vaudois	2
Total,	<u>32</u>

B. Section des sciences

Etudiants vaudois	3
Etudiants suisses non vaudois	4
Total.	<u>7</u>

C. Externes des deux sections.

Externes vaudois	25
Externes suisses non vaudois	26
Externes étrangers	22
Total.	<u>73</u>

Récapitulation des élèves de la faculté des lettres et sciences.

Etudiants de la section des lettres	32
Etudiants de la section des sciences	7
Externes des deux sections	73
Total,	<u>109</u>

II. *Faculté de théologie.*

Etudiants vaudois	18
Etudiants non vaudois	3
Externes vaudois	3
Total,	<u>24</u>

III. *Faculté de droit.*

Etudiants vaudois	5
Externes vaudois	44
Externes suisses non vaudois	3
	Total, 49

*Sommaire des élèves de l'académie au
1^{er} janvier 1860.*

Faculté des lettres et sciences	409
Faculté de théologie	24
Faculté de droit	49
	Total, 482

CHAPITRE II.

Personnel au 31 décembre 1860.

§ 1. *Corps enseignant,*

À l'ouverture de l'année scolaire, qui a eu lieu le 20 octobre 1860, le personnel enseignant a subi les modifications suivantes :

Faculté des lettres et sciences.

1° M. Morel a été appelé à subsidier provisoirement M. le professeur Hisely pour l'enseignement de la langue et de la littérature latine, en remplacement de M. le professeur Wiener, qui avait bien voulu se charger de ce surcroît d'occupation, lorsque, dans le cœur de l'année

académique 1859-1860, une maladie grave était venue empêcher M. Hisely de continuer ses leçons.

2° M. Béranger a été chargé de l'enseignement de la littérature française, en remplacement de M. Rambert qui a reçu et accepté un appel de l'Ecole polytechnique fédérale en qualité de professeur de langue et de littérature française.

3° M. Planchon, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, a été appelé à donner un cours de botanique.

Faculté de droit.

L'état de santé de M. le professeur Rogivue ne lui ayant pas encore permis de reprendre ses fonctions, MM. les avocats Guisan et Secretan ont été chargés de le suppléer, le premier, en donnant un cours de droit pénal et de procédure civile, le second, en traitant du droit civil vaudois et de l'économie politique.

§ 2. *Elèves.*

Les étudiants et les externes immatriculés présentaient au 31 décembre 1860 l'effectif suivant :

I. *Faculté des lettres et sciences.*

A. *Section des lettres.*

Etudiants vaudois	26
Etudiants suisses non vaudois	2
	<hr/>
Total,	28

B. Section des sciences.

Etudiants vaudois	3
Etrangers à la Suisse	1
Total,	4

C. Externes des deux sections.

Externes vaudois	32
Externes suisses non vaudois	24
Externes étrangers à la Suisse	14
Total,	70

Récapitulation des élèves de la faculté des lettres et sciences.

Etudiants de la section des lettres	28
Etudiants de la section des sciences	4
Externes des deux sections	70
Total,	102

II. *Faculté de théologie.*

Etudiants vaudois	19
Etudiants suisses non vaudois	2
Externes vaudois	2
Externes suisses non vaudois	1
Total,	24

III. *Faculté de droit.*

Etudiants vaudois	5
Externes vaudois	27
Externes suisses non vaudois	3
Total,	35

*Sommaire des élèves de l'Académie
au 31 décembre 1860.*

Faculté des lettres et sciences	102
Faculté de théologie	24
Faculté de droit	38
	Total. 164

SECONDE PARTIE

Études et administration.

§ 1. *Examens.*

Les examens promoteurs de 1860 ont été faits sous le régime du règlement provisoire du 8 février 1859, qui entrainait en vigueur cette année pour la première fois. À la suite de ces examens, les promotions suivantes ont eu lieu.

FACULTÉS	VOLÉES	ÉLÈVES qui ont subi les examens.	ÉLÈVES promus.	ÉLÈVES non promus.	ÉLÈVES qui n'ont pas complété leurs examens.
Lettres et sciences.	1 ^{re} volée des lettres.	8	7	0	1
»	2 ^e » »	4	3	1	0
»	3 ^e » »	18	8	1	9
»	1 ^{re} » des sciences.	1	0	0	1
»	2 ^e » »	3	1	1	1
Théologie.	1 ^{re} division.	4	3	0	1
»	2 ^e »	5	4	1	0
»	3 ^e »	9	8	1	0
»	4 ^e »	2	2	0	0
Droit.	1 ^{re} »	1	1	0	0
»	2 ^e »	1	1	0	0
»	3 ^e »	3	3	0	0
Résumé.		59	44	5	13

§ 2. *Diplômes conférés.*

Trois diplômes de *licencié en théologie*, à MM. Henri Bugnot, Jules Delapierre et John Tuscher.

Un diplôme de *licencié en droit* à M. Henri Guisan.

Trois étudiants se sont présentés aux examens pour le baccalauréat; deux d'entre eux ont obtenu le diplôme: M. Marc Dujour, le diplôme de *bachelier es-sciences mathématiques*, et M. Frédéric Rambert, le diplôme de *bachelier es-lettres*.

§ 3. *Prix accordés.*

L'académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a décidé d'en appliquer les revenus à la formation de six prix décernés aux élèves qui s'étaient distingués dans les examens.

M. Henri Vuilleumier, élève de la 1^{re} volée des lettres, a obtenu un prix de 25 fr.

M. Emile Poudret, élève de la 1^{re} volée des lettres, a obtenu un prix de 40 fr.

M. Adolphe Correvon, élève de la 2^e volée des lettres, a obtenu un prix de 40 fr.

M. Auguste Buttin, élève de la 2^e volée des lettres, a obtenu un prix de 40 fr.

M. Henri de la Harpe, élève de la 3^e volée des lettres, a obtenu un prix de 40 fr.

M. Paul André, élève de la 3^e division de la faculté de droit, a obtenu un prix de 40 fr.

§ 4. *Concours.*

Au commencement de l'année 1860, l'académie, se conformant au règlement sur la matière, a publié le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes. Onze élèves ont répondu à cet appel et ont traité douze questions du programme.

L'académie, après avoir pris connaissance des rapports des commissions chargées de l'examen de leurs travaux, a décerné à chaque concurrent le prix ou l'accessit qu'il méritait. La somme affectée à cet objet s'est élevée à 685 fr.

Les noms des lauréats ont été proclamés en séance publique de l'académie, en présence d'une délégation du Conseil d'Etat et du Conseil de l'instruction publique, le 31 janvier 1861, après la lecture d'un résumé des rapports des commissions d'examen.

§ 5. *Fondations.*

La jouissance du gage Paris a été accordée à M. John Tuscher, étudiant de la faculté de théologie, jusqu'au 1^{er} octobre 1860.

La vacance du gage Misset a été publiée, mais aucun étudiant ne s'est présenté pour le demander.

Le prix de lecture, fondé par M. le professeur Levade, a donné lieu à un concours, à la suite duquel deux accessits ont été accordés aux étudiants John Tuscher et Emile Pingoud.

Le rapport de gestion de l'année dernière 1859 a indiqué les bourses qui ont été créées par les communes et les particuliers. En voici le résumé :

Fondation Paris.	Revenu annuel,	fr. 144	
Fondation Masset.	»	» 95	60
Fondation Pavillard.	»	» 15	
Fondation Levade.	»	» 63	65
Fondation Gay.	»	» 46	

Moudon.

Fondation Frossard et Tacheron	»	» 105	
Fondation Cerjat et Demierre.	»	» 100	
Fondation Frossard-de Saugy.	»	» 116	

Lausanne.

Fondation Dussieur (capital 3420 fr.), env.	» 140	
---	-------	--

Romainmôtier.

Fondation Rochat.	environ fr. 695	65
-------------------	-----------------	----

Payerne.

Fondation de deux particuliers,	environ fr. 139	
---------------------------------	-----------------	--

La Tour-de-Peilz.

Fondation Mercier (cap. 10963 fr. 80) env.	fr. 440	
--	---------	--

Yverdon.

Fondation Cuhe (capital 2900 fr.)	env. fr. 116	
Fondation Mercier (capital 2675 fr.)	» » 104	
Fondation Magnou (capital 2200 fr.)	» » 88	

Fondation Restitution (capital 2675 fr.) » » 104

Fondation Michel (capital 2675 fr.) » » 104

Il y a donc une somme annuelle de fr. 2612 90 à la disposition des jeunes gens qui veulent se vouer à des études spéciales et en particulier à la théologie.

De plus, la fondation Henchoz accorde des bourses à ceux des élèves sortis de cette institution qui veulent continuer des études spéciales..

Cette année on indique ce qui a été fait pour les bourses de l'Etat, ainsi que cela résulte d'un rapport du 18 février 1829 de l'académie de Lausanne, sur l'*origine des gages de l'Etat*.

Lois de la fondation du Collège de Lausanne en 1540, le gouvernement de Berne créa des gages au nombre de 12; ces gages ont été portés successivement à 48. Il est probable que c'était en vue de développer les idées de la réforme que ces gages ont été établis; car l'académie a été jusqu'à ces derniers temps un séminaire théologique.

Pour les douze premiers gagistes, l'Etat payait, dans es premiers temps, leur pension à raison de 12 cronos par an; il se chargeait de plus de l'habillement des élèves.

Outre ces 48 gages, le gouvernement de Berne avait fondé plus tard deux gages destinés à deux étudiants en théologie. En octobre 1636, les deux gages furent augmentés de 10 cronos et portés ainsi à 70 cronos, soit entre les deux à 35 pistoles.

Le compte fait en 1829 sur les dix dernières années

a donné pour moyenne de la rente de ces gages la somme de 5992 fr. par an, somme qui était employée alors à faciliter les études des étudiants en théologie. La variation portait sur le prix des grains qui déterminait le taux annuel du gage.

Cette somme de 5992 fr., soit 6000 fr., fait en monnaie fédérale environ 8700 fr. L'académie proposait en 1829 que le nombre des gages, qui était de 48, fût réduit à 20 et qu'à chacun de ces gages fût attachée une pension de 300 fr. anciens, soit 435 fr. fédéraux.

Quant aux gages pour les étudiants voyageurs, l'académie proposait de porter chaque gage à la somme de 800 fr. anciens, soit 1160 fr. fédéraux.

L'académie a été trop loin pour cette dernière partie ; mais, pour le reste, sa manière de voir paraît admissible dans certaines limites.

L'année dernière 1860-1861, il a été accordé sept gages, pour lesquels on a remis la somme de 1200 fr.

A l'époque où il était pourvu abondamment aux besoins de l'église nationale, où l'on comptait dans chaque volée de théologie souvent 20 à 24 étudiants, on dépensait 8700 fr. par an. Aujourd'hui que les besoins de l'église sont réels, où le nombre des étudiants en théologie n'est que de 4 ou 5 par volée, il paraît nécessaire d'encourager ces études, afin de pourvoir les cures de pasteurs, et, pour cela, d'augmenter la valeur du gage annuel. Un rapport a été fait dans ce sens au Conseil de l'instruction publique.

§ 6. *Etablissements attachés à l'académie.*

Les cabinets de physique, de chimie et d'astronomie, ont été inspectés par deux commissions nommées par le conseil de la faculté des lettres et sciences. Les deux rapports s'accordent à constater que les collections dépendant de ces cabinets sont en bon état de conservation.

§ 7. *Discipline.*

Les étudiants n'ayant point répondu à l'appel du nouveau règlement destiné à les constituer en corps pour l'exercice de la discipline, celle-ci a continué à être exercée par l'académie qui n'a, du reste, pas d'observation à faire à cet égard.

Autres établissements attachés à l'instruction publique.

Quant aux autres établissements attachés à l'instruction publique, tels que l'école de dessin, et les écoles de gymnastique, d'escrime et d'équitation, il n'y a rien de particulier à signaler à leur égard.

M. Weber, écuyer du manège, étant décédé, il a été remplacé par M. Barbaroux.

MUSÉES CANTONAUX ET BIBLIOTHÈQUE**CANTONALE***Personnel.*

Le personnel de cette administration n'a subi aucune modification pendant l'année 1860.

Bibliothèque cantonale.

La révision réglementaire de la Bibliothèque s'est faite au mois d'octobre. Un délégué de la commission a passé en revue tous les livres avec le bibliothécaire et son aide ; tout s'est trouvé dans un très bon ordre.

Les livres ont présenté le mouvement suivant :

4800 volumes sont sortis de la bibliothèque ;

5000 volumes ont été consultés dans la salle de lecture.

Les abonnements se sont élevés à la somme de 252 francs, savoir :

6 abonnements à fr. 12	fr. 72
26 » » 6	» 156
» 4 50	
8 » » 3	» 24
<hr/> 40 »	<hr/> fr. 252

Les achats de livres se sont élevés à 5644 fr. 15 c. ; ils se trouvent répartis entre les différentes classes du catalogue de la manière suivante :

Généralités	fr. 977 90
Histoire	» 4444 70
Littérature	» 985
Sciences et arts	» 4384 60
Politique et jurisprudence	» 572 05
Théologie	» 276 90
	<hr/>
	fr. 5644 15

Abonnements aux journaux et aux revues scientifiques, 4408 fr. .

Si la somme appliquée aux achats se trouve supérieure à celle qui leur était affectée par le budget, cela tient à ce qu'une partie d'entre eux, quoique faits en 1859, n'ont pu être payés qu'en 1860; mais les budgets réunis de 1859 et de 1860 n'ont pas été complètement absorbés.

La jouissance gratuite de la bibliothèque a été étendue à tous les pasteurs de l'Eglise nationale.

Avec l'autorisation du Conseil d'Etat, la Commission des musées a disposé de livres qui se trouvaient à double à la bibliothèque en faveur des bibliothèques publiques de Mont-la-Ville, de Champvent, de St-Cierges et de Cully.

Les divers dons faits à la bibliothèque sont de

MM. Lecomte, bibliothécaire.

Morlot, professeur.

Lochmann.

Porchat, professeur.

Du ministère français : 25 volumes.

- MM. Dapples, syndic.
 Hornung, professeur.
 Rambert, professeur.
- Mlle Royer.
- MM. Foltz, colonel.
 Corbaz, imprimeur.
 De la Harpe, père.
 Burnier, à Morges.
 Sillig, à Vevey.
 Du Vergier-de Hauranne.
 Briatte, conseiller d'Etat.
 Raoux, professeur.
 Conod, avocat.
 Neumann, professeur.
 Fornerod, conseiller fédéral.
 Morel-Fatio.
 Janin-Chevalier, à Genève.
 Marguet, professeur.

Musée d'histoire naturelle.

Collections de minéralogie et de paléontologie.

Conservateur : M. Ph. De la Harpe.

Comme précédemment, on a à constater un accroissement très considérable dans les collections minéralogiques et géologiques ; les acquisitions et les dons ont pris des proportions peu ordinaires.

L'arrangement de ces collections présente aussi un progrès très marqué ; la classification a été poussée

avec une grande activité, grâce au concours que M. Castan a bien voulu prêter au conservateur.

Les collections d'histoire naturelle ne se forment dans de bonnes conditions que lorsqu'on peut choisir entre plusieurs échantillons du même genre ; une fois ce choix fait, un assez grand nombre de doublets deviennent disponibles, soit pour des échanges, soit pour des dons. Cette année, un don de 480 échantillons de roches et de minéraux a été fait au collège de Nyon. Ils serviront à l'enseignement et donneront les premières bases d'un petit musée pour cette ville.

Les dons offerts au musée et se rattachant aux collections géologiques, ont été nombreux.

M. Philippe *De la Harpe* a donné une série étendue de poissons, de sauriens et de mollusques fossiles du Muschelkalk et du grès bigarré des Vosges ; une série néocomienne de Chamblon ; diverses séries des Alpes vaudoises, et un très grand nombre d'échantillons isolés se rattachant à des séries différentes.

M. le professeur *Morlot* a remis une série étendue des roches de la molasse vaudoise et du flysch d'Aigremont et plusieurs autres échantillons isolés.

M. *Gaudin* a donné 260 espèces de coquilles tertiaires des environs de Paris, et une cinquantaine d'espèces des terrains pliocènes de Palerme.

MM. *Gaudin* et *De la Harpe* ont donné une très grande collection de plantes fossiles de la molasse vaudoise, recueillies par eux.

MM. de *Rumine* et *Gaudin* ont donné une collection très étendue de plantes fossiles.

MM. *De la Harpe* fils et *R. Blanchet* ont donné un grand nombre de plantes fossiles du grès bigarré des Vosges.

Pour compléter cette liste de donateurs, on doit ajouter les noms de M. *De la Harpe*, membre de la Commission des musées ; de M. *Renavier*, professeur ; de M. *Laportaz*, d'Aix en Provence ; de M. *Gastaldi*, de Turin ; de M. *Ravy*, de M. *Normand* et de Mlle *Bel*, qui ont adressé des échantillons fort intéressants.

Collections de zoologie.

Conservateurs : MM. *Chavannes*, professeur, et *Depierre*, docteur.

Ces collections se sont peu modifiées dans l'année qui vient de s'écouler. Quelques achats et un échange ont pu être faits, mais leur plus grand accroissement vient encore de dons. M. *De la Harpe*, membre de la commission, a donné une collection renfermant 882 lépidoptères, répartis entre 323 espèces.

M. *Perdonnet* a fait don de onze oiseaux, et M. *Bastian*, préparateur, en a donné quatre.

Collections de botanique.

Conservateur : M. *Blanchet*.

Une salle nouvelle, destinée uniquement à recevoir les collections botaniques, a été arrangée en 1860. Toutes

les collections botaniques, à l'exception de celle de M. de Charpentier, ont pu y trouver place, et des vitrines ont été disposées pour recevoir une partie des collections de fruits et de graines. Des échantillons de bois y ont été réunis pour former une collection qui pourra devenir intéressante.

Le remaniement auquel ce changement de local a donné lieu, a démontré l'urgence de mesures énergiques pour assurer la conservation de nos préparations botaniques. Ces mesures ont été prises, et elles pourront être mises à exécution pendant l'été de 1864.

Collections d'antiquités.

Conservateur : M. Troyon.

Une nouvelle salle, destinée à recevoir les pièces de grandes dimensions, telles que fûts, chapiteaux, etc., a été arrangée au rez-de-chaussée du bâtiment du musée. La mosaïque d'Yvonand a servi à daller la partie centrale de la salle.

On n'a pas de découverte remarquable à signaler pour cette année. Les travaux du chemin de fer ont cependant mis à découvert au Treytorrens des débris d'anciennes constructions romaines. Mais à l'exception de briques et de fragments de chaux, on n'a rien pu recueillir d'intéressant pour le musée sur ce point.

Divers objets ont été achetés, parmi lesquels il faut signaler une collection intéressante de graines, de fruits, de fragments d'étoffes à l'époque lacustre. Ils complètent très bien les pièces recueillies à Concise en 1859.

Il y a plusieurs années déjà, M. Butticaz Dumur' membre du Grand Conseil, avait découvert au Treytorrens de beaux débris de l'époque romaine, consistant en meule de moulin, tronçons de colonne, tuyaux en plomb, fragments de poterie, clefs et couteaux en fer, boucles et fibules en bronze, briques, dalles, etc., etc. M. Butticaz a fait généreusement don de tous ces objets au musée.

M. Morel-Fatio a fait don d'une carabine.

M. Forel, de Morges, a donné au musée plusieurs objets lacustres trouvés dans cette localité.

Collections des monnaies et médailles.

Conservateur: M. Blanchet.

Elles se composent d'une collection générale et de plusieurs monographies. A des époques antérieures à 1860, le conservateur, M. Blanchet, avait classé et inventorié :

- 1^o Les monnaies et médailles d'or;
- 2^o Les monnaies de Savoie;
- 3^o Les monnaies de l'Evêché;
- 4^o Les trachliates;
- 5^o Les monnaies suisses.

Les monnaies romaines et grecques avaient été classées en 1855 par M. Louis Wolf et le catalogue en avait été fait par M. Bornand, juge cantonal.

Les monnaies orientales (environ 100 pièces) avaient été classées par M. Soret, de Genève, qui avait poussé

l'obligeance jusqu'à faire un catalogue descriptif des pièces renfermées dans cette série.

Faute d'un meuble convenable, toutes les autres monnaies et médailles du musée se trouvaient dans des caisses et dans des cartons que l'on avait eu le soin de garder cachetés jusqu'au moment où leur classement pourrait être entrepris. Ce classement a été fait cette année par notre compatriote M. Morel-Fatio, et les pièces ont été arrangées dans le meuble qui avait été acheté en 1859. Il reste encore à en faire le catalogue, ce qui n'est pas le travail le moins important, ni le moins difficile, et pour lequel M. Morel-Fatio a promis sa coopération.

Le conservateur, M. R. Blanchet, aidé de son fils, a complété l'arrangement des monnaies suisses et en a fait un catalogue très circonstancié, renfermant l'indication de la valeur de chaque pièce, ainsi que sa date.

M. Morel-Fatio a fait un don d'un grand nombre de pièces, parmi lesquelles on doit signaler comme remarquables un tiers de sol d'or mérovingien, frappé à Lausanne, des monnaies grecques et ibériennes et des monnaies romaines, frappées à Alexandrie en Egypte.

M. de Sauley, membre de l'Institut de France, a fait don de monnaies gauloises, dont les types sont d'une période qui se rattache à notre histoire nationale.

M. le colonel Gély a fait aussi don d'un certain nombre de monnaies et de médailles romaines et du pays.

Deux échanges importants ont été négociés par les

sons du conservateur, M. Blanchet. Le premier avec de Saulcy, qui a remis des monnaies gauloise en retour d'objets lacustres de Concise.

Le second a consisté dans la vente d'une médaille d'or d'Auguste, au type de la Syra, avec le produit de laquelle on a acheté 203 monnaies suisses que le Musée ne possédait pas encore, parmi lesquelles trois sont en or, et un meuble ou médaillier pouvant contenir 3000 pièces.

Musée d'Avenches.

Le concierge, M. Renaud, a continué à remplir les fonctions de conservateur, et, comme les années précédentes, il a pris soin de recueillir les objets antiques trouvés sur le territoire d'Avenches.

Musée Arlaud.

Les acquisitions du musée Arlaud, pendant l'année 1860 se résument au don fait par M. Quiblier, de Gilly, habitant Genève, d'un paysage de Cavalier.

La question de l'agrandissement du musée d'histoire naturelle et du transport de la Bibliothèque cantonale dans un autre local est toujours à l'étude. Elle se lie aux constructions projetées pour les établissements dépendant de l'Académie et de l'instruction publique.